L'Etat a ponctionné 28 millions d'euros dans la caisse de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne [document PDF ici > BUDGET_AELB_2015] . Malgré ce prélèvement édicté par la loi de finances, l'Agence *« dispose encore des moyens nécessaires pour réaliser ses missions 2015 ».*

traduisons :

1) cette ponction serait donc avisée, de l'aveu même de l'Agence de l'eau qui peut encore et malgré tout « assurer ses missions »,

2) sans ce prélèvement dans la cassette de l'Agence Loire Bretagne, ce sont donc 28 millions qui auraient été inexorablement gaspillés en pure perte ?

La saisie aurait-elle pu être plus importante?

Soyons magnanime en ne cherchant pas à stigmatiser les dépenses de fonctionnement : des récompenses par-ci, des appels à projets par-là, des réunions dans les palaces les plus onéreux de la région, des déjeuners offerts aux participants (pour qu'il y ait au moins des participants hors salariés aux réunions)…passons, le contribuable paye !

Mais quelques chiffres nous interpellent :

> restauration et gestion des milieux = 28,4 millions d'euros

et tous les jours, nous observons des dépenses dispendieuses sans impact significatif sur la qualité de l'eau.

> connaissance environnementale = 12,5 millions d'euros

ce qui sous-entend clairement que des règles dogmatiques auraient été édictées sans connaissances scientifiques robustes?

Au niveau national ?

La gabegie financière ne serait pas l'apanage de l'Agence Loire Bretagne. Nous avons connaissance d'un PPRE à 9 182 542€ pour quelques kilomètres d'une rivière dans le

bassin Seine-Normandie…un scénario national aux exemples innombrables.

Les deux questions qui devraient s’imposer aux autorités en charge de l’eau

– une étude analyse-coût-avantage (ACA) est-elle menée avant toute intervention?

– la qualité de l’eau s’améliore-t-elle ?